

## FAITS MARQUANTS DE LA SBSTTA 22:

**Mercredi, 4 juillet 2018**

La SBSTTA 22 s'est poursuivie mercredi à Montréal, et les délégués y ont abordé les points suivants:

- Biodiversité et changements climatiques: approches écosystémiques d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe;
- Espèces exotiques envahissantes (EEE);
- Conservation et utilisation durable des pollinisateurs; et
- Deuxième programme de travail de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Un groupe de contact sur l'évaluation et la gestion des risques liés aux organismes vivants modifiés (OVM) s'est réuni pendant la pause déjeuner, et des groupes de contact sur l'information génétique numérique et la diversité biologique marine et côtière se sont réunis dans la soirée.

### **Biodiversité et changements climatiques**

Le Secrétariat a présenté les documents correspondants (CBD/SBSTTA/22/8 et INF/1).

De nombreuses Parties ont salué la proposition de directives volontaires pour la conception et mise en œuvre effective d'approches écosystémiques d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe. Les MALDIVES, la SUEDE et l'UE ont soutenu l'adoption des directives volontaires; le CAMBODGE a suggéré de les « approuver ».

La NORVÈGE, l'ALLEMAGNE, la BELGIQUE, le PÉROU, le CANADA, la JAMAÏQUE et la FINLANDE ont exhorté à l'amélioration des synergies entre la CDB et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La NOUVELLE-ZELANDE a proposé de renforcer la reconnaissance de la CCNUCC comme organe intergouvernemental primaire en matière de politiques climatiques. La MALAISIE a souligné que les directives volontaires ne doivent pas préjuger des négociations dans le cadre de la CCNUCC.

La NORVÈGE, la FRANCE et l'ALLEMAGNE ont suggéré d'encourager les Parties à prendre en compte les préoccupations relatives à la biodiversité au moment d'actualiser leurs contributions déterminées au niveau national dans le cadre de la CCNUCC. La BELGIQUE, le MEXIQUE, l'INDE, la SUISSE et le PÉROU ont suggéré d'intégrer la biodiversité dans les stratégies nationales de lutte contre les changements climatiques. L'ALLEMAGNE, le CANADA, le ROYAUME-UNI et l'UICN ont appelé à intégrer des questions relatives aux changements climatiques dans les Plans d'actions et stratégies pour la biodiversité au niveau national.

La NORVÈGE, la SUISSE et le CANADA ont instamment appelé à traiter le lien biodiversité-changements climatiques dans la préparation du cadre post-2020 pour la biodiversité.

De nombreux pays en développement ont souligné le besoin de renforcer les capacités, notamment celles des petits États insulaires en développement.

La SUEDE et le ROYAUME-UNI ont suggéré d'approuver les messages clés tirés de l'évaluation de l'IPBES sur la dégradation des terres. Le MALAWI et la BOLIVIE ont mis en exergue l'importance du rôle des femmes, des jeunes et, avec la GAMBIE, l'ETHIOPIE et l'OUGANDA, celui des peuples autochtones et communautés locales (PACL). La FRANCE a estimé que la participation pleine et effective devrait être étendue à toutes les personnes.

Les MALDIVES, la JAMAÏQUE, CUBA et ANTIGUA-ET-BARBUDA ont noté l'importance de garder la hausse moyenne de la température mondiale en deçà de 1,5°C. Le BRÉSIL a souligné qu'il est trop tôt pour recommander l'examen du Rapport spécial du GIEC sur le réchauffement de 1,5°C, car le rapport n'a pas encore été adopté.

La FRANCE a exhorté à la coopération sur les zones humides. L'ITALIE a signalé les preuves démontrant que les approches écosystémiques constituent des mesures efficaces et rentables d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

L'ARGENTINE a souligné le caractère volontaire des directives, en notant qu'elles doivent être adaptables aux circonstances nationales. L'OUGANDA a suggéré « d'encourager », et non pas « inviter », les Parties à utiliser les directives volontaires.

Les PAYS-BAS ont suggéré que les approches écosystémiques et l'éco-réduction des risques de catastrophe « devraient éviter » tout impact négatif sur la biodiversité et les personnes. La BOLIVIE a souligné que les écosystèmes ne fournissent pas simplement des services, mais ont également des fonctions non économiques.

Un document de séance sera préparé.

### **Espèces exotiques envahissantes**

Le Secrétariat a présenté les documents correspondants (CBD/SBSTTA/22/9, INF/9, INF/22, INF/29, INF/38, et CBD/IAS/WS/2017/1/2).

Le MEXIQUE, la NORVÈGE, l'INDE, le CANADA et le PÉROU ont soutenu l'exploration de l'option d'un système mondial de classification et d'étiquetage en matière d'EEE, et le CANADA a souligné qu'il doit reposer sur des bases scientifiques solides.

Le MEXIQUE, le MAROC, l'INDE, le GUATEMALA, le ROYAUME-UNI, le COSTA RICA et le PÉROU ont appelé à l'utilisation permanente de la terminologie « espèces exotiques envahissantes » et non pas de l'expression « organismes exotiques ».

Le MEXIQUE et la BOLIVIE ont mis en exergue le besoin de déterminer les répercussions socioéconomiques de l'introduction d'EEE, notamment pour les PACL.

Signalant la prochaine évaluation thématique de l'IPBES sur les EEE, la SUEDE a estimé que la mise en œuvre d'un Groupe spécial d'experts techniques (GSET) sur la question serait prématuré et, avec la FINLANDE, l'INDE, la SUISSE, l'ALLEMAGNE, l'ITALIE, l'UE et l'AFRIQUE DU SUD, a proposé d'établir plutôt un forum en ligne. Les FSM, les Îles Cook, Palaos, les Îles Salomon et Tonga ont mis en garde contre l'idée d'un forum en ligne en signalant les difficultés liées à la connectivité internet. Le ROYAUME-UNI a mis en garde contre la duplication des travaux, en notant que certaines des tâches proposées seraient mieux abordées dans le cadre de l'IPBES.

La NORVÈGE, l'INDONÉSIE et la NOUVELLE-ZÉLANDE ont soutenu la mise en place d'un GSET. L'IIFB a appelé à la pleine et effective participation des PACL au GSET, et a mis en exergue que les PACL utilisent certaines EEE comme source d'aliments.

Plusieurs Parties ont souligné les besoins en matière de renforcement des capacités et de transfert de technologies, et ont mis en exergue la nécessité de promouvoir la coordination et l'échange d'informations inter-institutions.

La FINLANDE a souligné le besoin de se focaliser sur les régions clés, y compris l'Arctique, et, avec le ROYAUME-UNI et le PÉROU, a souligné le rôle du secteur privé. L'EGYPTE a identifié comme difficulté majeure une lacune de sensibilisation sur les risques associés aux EEE comme difficulté majeure. La BELGIQUE a mis en exergue l'approche de précaution, en signalant que la façon la plus effective de contrôler les EEE est de prévenir leur introduction.

La SUISSE, la FINLANDE, l'Australie et le CANADA ont mis l'accent sur la nature volontaire des directives. Le NIGER a noté que des directives obligatoires pourraient être élaborées à l'avenir.

La NORVEGE, la BELGIQUE, le MEXIQUE et l'AFRIQUE DU SUD ont salué la prochaine évaluation thématique de l'IPBES sur les EEE. L'INDE a appelé à référencer l'évaluation dans les recommandations.

Le COSTA RICA, avec le soutien du PÉROU, a proposé d'encourager les Parties à utiliser les technologies émergentes telles que l'encodage génétique.

ISLAND CONSERVATION a exhorté les Parties à envisager d'ajouter une mention spécifique sur les îles, étant donné les effets largement disproportionnés que les EEE peuvent avoir sur elles.

### **Conservation et utilisation durable des pollinisateurs**

Le Secrétariat a présenté les documents correspondants (CBD/SBSTTA/22/10 et INF/19-21).

Beaucoup ont soutenu la mise à jour du Plan d'action 2018-2030 pour l'initiative internationale sur la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs. Le BRÉSIL, le MEXIQUE, l'INDONÉSIE et le GUATEMALA ont mis l'accent sur la conservation des pollinisateurs natifs dans leurs habitat naturel. La NORVEGE et la FINLANDE ont souligné le déclin des pollinisateurs sauvages.

Le MEXIQUE et le PÉROU ont suggéré l'élaboration de directives de bonnes pratiques pour: l'utilisation de produits chimiques dans les exploitations agricoles; la promotion de la rotation des cultures; le suivi des pollinisateurs natif; et, avec l'INDONÉSIE, les programmes d'éducation environnementale.

La SUISSE et la BELGIQUE ont proposé de souligner l'importance de l'évaluation de l'IPBES sur la pollinisation, les pollinisateurs et la production alimentaire.

Les Philippines, pour l'ASEAN, et le Turkménistan, pour l'ECO, ont mis en exergue la coopération régionale.

Le MAROC a souligné le besoin de recherches pluridisciplinaires supplémentaires. L'INDONÉSIE a déploré le manque de sensibilisation sur l'importance des pollinisateurs, en notant le besoin d'interdire le déplacement de colonies endémiques hors de leurs habitats naturels et celui d'étudier les impacts des changements climatiques sur les pollinisateurs. Le GUATEMALA a suggéré de promouvoir la recherche sur les pollinisateurs les moins étudiés.

La FRANCE a estimé que les recommandations devraient faire mention des autres causes du déclin des pollinisateurs, outre les EEE. Le CANADA et l'INDONÉSIE se sont dits inquiets des références au commerce des pollinisateurs sous gestion, en signalant un risque d'introduction d'EEE.

L'INDE a appelé à référencer l'évaluation thématique de l'IPBES dans les recommandations, et, avec l'UE et l'AFRIQUE DU SUD, a estimé que les conclusions de ladite évaluation devraient être prises en compte dans l'élaboration du cadre post-2020 pour la biodiversité.

Le MALAWI et le COSTA RICA ont souligné le besoin de soutenir la génération de données nationales et locales sur l'état des pollinisateurs. La FINLANDE a souligné le rôle du secteur privé dans la conservation des pollinisateurs. La REPUBLIQUE DOMINICAINE a souligné l'importance de l'analyse de risques.

La BOLIVIE s'est opposée à la suppression d'un paragraphe sur les cultures génétiquement modifiées et, avec le PÉROU, a souligné l'importance des pollinisateurs pour les PACL. Le PÉROU a recommandé que le plan d'action soit mené à bien en coordination avec les ministères chargés de l'agriculture et du développement.

L'UICN a proposé une référence à la récente Evaluation mondiale intégrée sur les insecticides systémiques. L'IIFB a proposé d'ajouter des libellés sur la préservation des ressources culturelles, entre autres.

Un document de séance sera préparé.

### **Deuxième programme de travail de l'IPBES**

Le Secrétariat a présenté les documents correspondants (CBD/SBSTTA/22/11). Anne Larigauderie, Secrétaire exécutive de l'IPBES, a rappelé la nature glissante du deuxième programme de travail, et a mis l'accent sur les deux principaux axes de travail: celui sur le cadre stratégique, centré sur les processus, les dispositifs institutionnels, l'intégration des travaux et la mobilisation de ressources; et celui sur les thèmes à aborder dans les futures activités de l'IPBES.

Plusieurs Parties ont soutenu le projet de recommandations, se sont dites prêtes à émettre des suggestions pour le deuxième programme de travail de l'IPBES, et ont mis en exergue le besoin d'assurer que les travaux de l'IPBES éclairent l'élaboration du cadre post-2020 pour la biodiversité.

L'AFRIQUE DU SUD, la NOUVELLE-ZÉLANDE et l'UE ont salué le programme de travail à caractère glissant qui permet une plus grande flexibilité. Les PAYS-BAS ont proposé une approche à deux volets pour le programme de travail, ce qui permettrait

une certaine souplesse dans la réponse aux besoins émergents de politiques tout en établissant une structure à long terme permettant aux organisations de recherche de contribuer efficacement au processus.

L'INDE, la NORVEGE, le CANADA, l'ÉGYPTE, le COSTA RICA et le ROYAUME-UNI ont souligné la nécessité d'intégrer la longue liste de suggestions et de se focaliser sur les demandes pertinentes sur des questions essentielles. La MOLDAVIE a estimé que l'ordre de priorité des éléments suggéré requiert une discussion plus poussée, notamment au niveau régional.

Le MEXIQUE a noté que les conclusions des évaluations doivent être faciles à utiliser pour pouvoir être d'utilité à la prise de décisions. Le délégué a mis l'accent sur la pollution des sols et l'environnement marin, et sur l'urbanisation.

La SUISSE a proposé des cycles réguliers d'évaluation mondiale sur six à dix ans. La NORVEGE et l'IIFB ont souligné le besoin d'aborder les liens dans les évaluations futures. Le JAPON a demandé des éclaircissements sur ce qui justifie la demande d'une évaluation dédiée au lien entre « biodiversité, nourriture et eau, agriculture, et santé et nutrition ». La NORVEGE a par ailleurs suggéré une évaluation conjointe du GIEC et de l'IPBES sur les changements climatiques et la biodiversité, ainsi qu'un accent sur, entre autres, les modes de production et de consommation, et le recyclage.

La FINLANDE a noté que la coopération entre les différentes initiatives devrait être maximisée pour éviter la duplication des travaux. Le ROYAUME-UNI a demandé un examen plus poussé de la question avant la CdP 15, en signalant qu'aucune nouvelle évaluation n'est prévue par l'IPBES dans les deux années à venir.

L'UE a mis en lumière le rôle de la plateforme dans la mobilisation d'une base de connaissances multidisciplinaire. L'AFRIQUE DU SUD a souligné le besoin de combler les lacunes de connaissances et de données identifiées au cours de premier programme de travail. La FRANCE a soutenu la mise en place d'une procédure permettant à la CDB de prendre systématiquement en compte les conclusions de l'IPBES.

Un document de séance sera préparé.

### **Groupes de contact**

Le groupe de contact sur l'évaluation des risques a poursuivi ses travaux durant la pause déjeuner. Les délégués ont abordé, entre autres: la question de savoir si les évaluations de risques au cas-par-cas doivent être explicitement citées; les questions relatives au consentement libre, préalable et en connaissance de cause des PACL dans les cas de libération sur leurs terres et territoires d'OVM contenant des gènes de forçage; et le processus d'identification et de catégorisation de questions spécifiques à l'évaluation des risques liés aux OVM.

Le groupe de contact sur la biodiversité marine et côtière s'est réuni dans la soirée et a abordé un non-document diffusé pendant la journée. Le chapeau n'a pas soulevé de controverses, mais les délégués se sont livrés à d'intenses débats sur les modalités pour modifier les descriptions des aires marines d'importance écologique ou biologique, par exemple, quels acteurs pourront proposer d'envisager de telles modifications, au vu des questions de souveraineté nationale, et quel serait le mandat du groupe consultatif informel dans ce processus.

Le groupe de contact sur l'information génétique numérique a poursuivi ses travaux dans la soirée sur la base d'un non-document produit par les Co-Présidents. Les délégués ont abordé, entre autres: les questions de terminologie en matière de « information génétique numérique », en gardant à l'esprit que l'expression est actuellement utilisée par défaut; et s'il conviendrait de référencer un certains articles de la Convention et certaines décisions dans la recommandation.

Les discussions se sont poursuivies dans la soirée.

### **Dans les couloirs**

A mi-chemin de la SBSTTA 22, les délibérations se sont échauffées dans les groupes de contact. Pour la plupart, les délégués se sont dits satisfaits des progrès accomplis, en signalant la prévalence de l'esprit de compromis et l'échange d'informations techniques et scientifiques, en parfaite harmonie avec le rôle du SBSTTA. D'autres ont toutefois semblé inquiets face aux multiples options et libellés entre crochets dans le projet de recommandation sur l'évaluation et la gestion des risques associés aux OVM, ainsi que face aux visions différentes des concepts d'information génétique numérique et de biologie synthétique. Alors que les groupes de contact poursuivaient leurs travaux dans la nuit, un délégué vétéran a affirmé sans sourciller que le verdict final sur le succès de cette réunion est encore en suspens, et a exprimé l'espoir d'un résultat solide qui permette la prise de décisions très urgentes à la CdP 14.